Nations Unies S/PV.6663



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6663e séance

Mardi 22 novembre 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Portas	(Portugal)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Berger
	Bosnie-Herzégovine	M. Vukašinović
	Brésil	Mme Crivano Machado
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Karev
	France	M. Briens
	Gabon	Mme Ntyam-Ehya
	Inde	M. Kumar
	Liban	M. Assaf
	Nigéria	Mme Ogwu
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham

Ordre du jour

La situation en Somalie

11-60373 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Le Président : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Norvège à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2011/725, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, l'Inde, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, Colombie, France, Gabon, Allemagne, Inde, Liban, Nigéria, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2020 (2011).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité demeure saisi de la question.

La séance est levée à 10 h 15.